

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

mars-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	REFERENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,60		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	359		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,23		< 25	°C
Chlore libre	0,08			mg/l
Chlore total	0,12			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en janvier 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,03	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	18		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	17,46	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES A LA LEGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

mars-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,57		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	381		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	13,30		< 25	°C
Chlore libre	0,09			mg/l
Chlore total	0,14			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en avril 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,143	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	9,83	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

mars-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 9

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,11		< 2	NFU
pH	7,51		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	366		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	15,38		< 25	°C
Chlore libre	0,16			mg/l
Chlore total	0,21			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en février 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,143	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	6,36	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

mars-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 3

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,50		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	359		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	18,70		< 25	°C
Chlore libre	0,07			mg/l
Chlore total	0,10			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mai 2023 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,033	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	29		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	13,65	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

mars-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 6

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,6		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	362		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	12,60		< 25	°C
Chlore libre	0,23			mg/l
Chlore total	0,29			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mars 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,016	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	16,59	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

mars-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,10		< 2	NFU
pH	7,50		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	361		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	15,48		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,25			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en février 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,165	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	16		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	2	10		µg/l
Somme THM	5,94	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

mars-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 9

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,39		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	373		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	15,44		< 25	°C
Chlore libre	0,13			mg/l
Chlore total	0,15			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en mars 2024:

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,021	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	17		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	8,46	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

mars-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 8

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,16		< 2	NFU
pH	7,59		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	368		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	14,64		< 25	°C
Chlore libre	0,12			mg/l
Chlore total	0,17			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en février 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,023	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	9,95	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE DISTRIBUTION

Arrondissement

mars-24

NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS SUR L'ARRONDISSEMENT : 4

CHIMIE

	MOYENNE SUR L'ARRONDISSEMENT	LIMITE DE QUALITÉ	RÉFÉRENCE DE QUALITÉ	UNITÉS
Turbidité	0,12		< 2	NFU
pH	7,63		6,5 à 9	Unité pH
Conductivité	358		180 à 1000	µS/cm à 20 °C
Température	12,60		< 25	°C
Chlore libre	0,11			mg/l
Chlore total	0,14			mg/l

Valeurs de la dernière mesure détaillée, faite en février 2024 :

Nitrites	<0,02	0,5		mg/l
Cuivre	0,039	2	1	mg/l
Antimoine	<1	10		µg/l
Fer total	<10		200	µg/l
Nickel	<5	20		µg/l
Plomb	<2	10		µg/l
Somme THM	13,24	100		µg/l
4 HAP	<0,0005	0,1		µg/l

Pesticides organochlorés, Polychlorobiphényles (PCB), Pesticides azotés, Pesticides polycycliques sont en concentrations inférieures aux limites de qualité définies au code de la Santé Publique, art. R 1321-1 et suivants.

MICROBIOLOGIE

GERMES	RÉFÉRENCES et LIMITES de QUALITÉ	CONCLUSION
Bactéries coliformes	0/100 ml	Le dosage est CONFORME à la législation
Escherichia coli	0/100 ml	
Entérocoques	0/100 ml	

Aucun prélèvement n'a présenté de valeur supérieure à celles du Code de la Santé Publique (Arrêté modifié du 11 janvier 2007 - annexe 1)

RÉSULTATS CONFORMES À LA LÉGISLATION DES EAUX POTABLES